

Ressources Humaines  
-----  
Développement Professionnel  
-----  
Pôle recrutements, accueils,  
Développement de carrière  
-----  
DRH/SDPCIT/JYB/GP/MJ  
N°2021-0103

## DECISION

### LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;
- VU** l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des ingénieurs de recherche, en sa séance du mercredi 20 octobre 2021 ;

## DECIDE

**Article unique :** Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps au choix des **ingénieurs de recherche** au titre de l'année 2022 :

### 8 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00210195	BOUDDOUR Najib	IECN	E	DSI	SAHNOUNE Sammy	Administration du siège
00513314	CHENFOUF Myriam	IECN	A	U1194	SARDET Claude	Occitanie Méditerranée
00510285	DEVEVRE Estelle	IEHC	A	US8	MERABET Samir	Auvergne-Rhône-Alpes
00204870	ICARD Christophe	IEHC	J	DAF	CRUZOL Laurianne	Administration du siège

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00012393	LESTE-LASSERRE Thierry	IEHC	A	U1215	OLIET Stéphane	Nouvelle Aquitaine
00200928	NICOLE Pascal	IEHC	A	U1149	MONTEIRO Renato	Paris IDF Centre-Nord
00204703	RICHARD Elodie	IECN	A	U1218	SOUBEYRAN Pierre	Nouvelle Aquitaine
00056726	TINLAND Marie-France	IEHC	J	U1068	BORG Jean-Paul	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Fait à Paris, le **26 NOV. 2021**

Le Président-directeur général



**Dr. Gilles BLOCH**

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.



Ressources Humaines

Développement Professionnel

Pôle recrutements, accueils,  
Développement de carrière

DRH/SDPCIT/JYB/GP/MJ  
N°2021-0104

## DECISION

### LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;
- VU** l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des ingénieurs de recherche, en sa séance du mercredi 20 octobre 2021 ;

## DECIDE

**Article unique :** Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade au choix des **ingénieurs de recherche hors classe** au titre de l'année 2022 :

### 3 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00010906	LE MOUAL Nicole	IR1	A	U1018	FALISSARD Bruno	Paris IDF Sud
00200804	RIGOUX Patricia	IR1	J	DRH	BOURGOIN Sylvain	Administration du siège
00064081	SETTERBLAD Niclas	IR1	A	Institut Universitaire d'Hématologie	SIGAUX François	Paris IDF Centre-Nord

Fait à Paris, le **26 NOV. 2021**

Le Président-directeur général



**Dr. Gilles BLOCH**

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.



Ressources Humaines  
-----  
Développement Professionnel  
-----  
Pôle recrutements, accueils,  
Développement de carrière  
-----  
DRH/SDPCIT/JYB/GP/MJ  
N°2021-0105

## DECISION

### LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
- VU le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;
- VU l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des ingénieurs de recherche, en sa séance du mercredi 20 octobre 2021 ;

## DECIDE

**Article unique :** Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade au choix des **ingénieurs de recherche 1<sup>ère</sup> classe** au titre de l'année 2022 :

15 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00208090	ALLIOT Cyrille	IR2	B	U1232	GREGOIRE Marc	Grand Ouest
00542301	BARBUT Sabine	IR2	J	U1018	FALISSARD Bruno	Paris IDF Sud
00015264	BRIQUET Sylvie	IR2	A	U1135	COMBADIERE Christophe	Paris IDF Centre-Est
00012108	CANNARD Christine	IR2	D	UMR5105	MERMILLOD Martial	Auvergne-Rhône-Alpes
00050256	CASTAN Agnès	IR2	A	U1292	PICART Catherine	Auvergne-Rhône-Alpes

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.



Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00200214	FABREGA Sylvie	IR2	A	US24	CHARBIT Alain	Paris IDF Centre-Nord
00205272	GOUJON Stéphanie	IR2	E	U1153	RAVAUD Philippe	Paris IDF Centre-Nord
00200640	GUILLEMIN Murielle	IR2	J	ADS	PESNEL Nicolas	Administration du siège
00050331	KWIATEK VENTEO Stéphanie	IR2	A	U1298	LEHMANN sylvain	Occitanie Méditerranée
00503171	LEVET Florian	IR2	E	US4	CHOQUET Daniel	Nouvelle Aquitaine
00501763	MATIAS Sandra Isabelle	IR2	A	U1215	OLIET Stéphane	Nouvelle Aquitaine
00210196	PERNET GALLAY Karin	IR2	A	U1216	SAUDOU Frédéric	Auvergne-Rhône-Alpes
00209841	RIVIERE Priscille	IR2	F	DISC	DELRIEU Carine	Administration du siège
00201161	ROCHE-MARIN Fabrice	IR2	G	DR	NOBILE Dominique	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00011924	WARCOLLIER Gilles	IR2	A	US12	MALISSEN Bernard	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Fait à Paris, le **26 Nov. 2021**

Le Président-directeur général



**Dr. Gilles BLOCH**

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Ressources Humaines  
-----  
Développement Professionnel  
-----  
Pôle recrutements, accueils,  
Développement de carrière  
-----  
DRH/SDPCIT/JYB/GP/MJ  
N°2021-0106

## DECISION

### LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;
- VU** l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des ingénieurs d'études, en sa séance du lundi 8 novembre 2021 ;

## DECIDE

**Article unique :** Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps au choix des **ingénieurs d'études** au titre de l'année 2022 :

### 25 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00517698	BAUDELIN Cédric	AI	A	US6	COLLET Xavier	Occitanie Pyrénées
00536969	BERTINO Khadija	AI	J	U1148	LETOURNEUR Didier	Paris IDF Centre-Nord
00503048	DALIGAULT Sébastien	AI	C	CERMEP	ZIMMER Luc	Auvergne-Rhône-Alpes
00543166	DIAGNE Couly	AI	J	DR	CHAMBELIN François	Paris IDF Centre-Nord

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.



Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00525505	FORT Corentin	AI	J	U1127	BRICE Alexis	Paris IDF Centre-Est
00203658	GAUGAIN Eric	AI	J	DR	CAVILLE Jacques	Occitanie Méditerranée
00008806	GIROUD Pascale	AI	J	U1208	DEHAY Colette	Auvergne-Rhône-Alpes
00008552	HENRIQUET Corinne	AI	A	U1194	SARDET Claude	Occitanie Méditerranée
00200771	HOFFERT-NICOLAI Carole	AI	J	U1081	GILSON Eric	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00503894	JAMES Samantha	AI	A	U1215	OLIET Stéphane	Nouvelle Aquitaine
00503591	JOUAS Patricia	AI	J	U1241	CLEMENT Bruno	Grand Ouest
00017296	LAGARDE Véronique	AI	G	DR	CHAUDONNERET Camille	Paris IDF Centre-Est
00506176	LEROUX Bertrand	AI	A	U1189	DELHEM Nadira	Nord-Ouest
00506502	LESOEUR Julie	AI	A	U1229	GUICHEUX Jérôme	Grand Ouest
00457320	LOIZON Emmanuelle	AI	A	U1060	VIDAL Hubert	Auvergne-Rhône-Alpes
00510717	MAGNAN Mélanie	AI	A	U1137	DENAMUR Erick	Paris IDF Centre-Nord
00007895	MARTIN Elisabeth	AI	A	U1113	FREUND Jean-Noël	Est
00505581	MARTINI Sophie	AI	G	DR	NOBILE Dominique	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00204305	PERCHE Aude	AI	J	U1209	HAINAUT Pierre	Auvergne-Rhône-Alpes
00013432	POIREL Odile	AI	A	U1130	CHNEIWEISS Hervé	Paris IDF Centre-Est

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00012556	ROMER Mirella	AI	J	DAF	CRUZOL Laurianne	Administration du siège
00500855	SCHALLER Fabienne	AI	A	U1249	COSSART Rosa	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00437156	SCHUBEL Françoise	AI	J	U1258	DARDEL Frédéric	Est
00012721	SERVAIN VIEL Sophie	AI	A	US31	DOMERGUE Valérie	Paris IDF Sud
00204726	SIQUIER-PERNET Karine	AI	A	U1163	LYONNET Stanislas	Paris IDF Centre-Nord

Fait à Paris, le **26 NOV. 2021**

Le Président-directeur général



**Dr. Gilles BLOCH**

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.



Ressources Humaines  
-----  
Développement Professionnel  
-----  
Pôle recrutements, accueils,  
Développement de carrière  
-----  
DRH/SDPCIT/JYB/GP/MJ  
N°2021-0107

## DECISION

### LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;
- VU** l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des ingénieurs d'études, en sa séance du lundi 8 novembre 2021 ;

## DECIDE

**Article unique :** Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade au choix des **ingénieurs d'études hors classe** au titre de l'année 2022 :

### 30 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00506913	AUGER Florent	IECN	C	US41	CRESPIN Sophie	Nord-Ouest
00207824	BACKER Volker	IECN	A	US9	CAU Julien	Occitanie Méditerranée
00205036	BOUAS Muriel	IECN	J	DR	CAVILLE Jacques	Occitanie Pyrénées
00200420	BREDECHE Marie-Florence	IECN	A	U1016	COURAUD Pierre-Olivier	Paris IDF Centre-Nord

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00061414	BUART Stéphanie	IECN	A	U1186	MAMI-CHOUAIB Fathia	Paris IDF Sud
00502665	BUYEL Marlyse	IECN	G	DR	OULD-ALI Samir	Nord-Ouest
00016882	CAMUZAT Agnès	IECN	A	U1127	BRICE Alexis	Paris IDF Centre-Est
00061152	CHALARD Cendrine	IECN	C	DR	CAVILLE Jacques	Occitanie Méditerranée
00500672	CHARRIER DECONCLOIS Vanessa	IECN	A	U1215	OLIET Stéphane	Nouvelle Aquitaine
00202865	DELBOS Laurence	IECN	A	U1064	JOSIEN Regis	Grand Ouest
00061597	DESMAREST Lucie	IECN	A	U1016	COURAUD Pierre- Olivier	Paris IDF Centre-Nord
00012737	DEVIGNOT Véronique	IECN	A	U1113	FREUND Jean-Noël	Est
00016338	DOMINGUES Elisa	IECN	A	U955	BOCZKOWSKI Jorge Bernardo	Paris IDF Centre-Est
00503254	GERARD Sylvain	IECN	E	DSI	SAHNOUNE Sammy	Administration du siège
00503397	GOUDIN Nicolas	IECN	A	US24	CHARBIT Alain	Paris IDF Centre-Nord
00207014	GREGOIRE GOMEZ Elodie	IECN	A	U1091	NOSELLI Stéphane	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00201739	GROSJEAN Isabelle	IECN	A	U1217	SCHAEFFER Laurent	Auvergne-Rhône-Alpes
00050340	GUIA DA SILVA Sophie	IECN	A	U1104	PIERRE Philippe	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00500214	JAWORSKI Thi Mai Thao	IECN	E	DAF	CRUZOL Laurianne	Administration du siège
00012231	LAMARRE JOUENNE	IECN	A	U1182	HACHE François	Paris IDF Sud

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.



Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00012012	LOPES Nathalie	IECN	J	U1232	GREGOIRE Marc	Grand-Ouest
00210006	MAILHES-HAMON	IECN	A	U1024	PAOLETTI Pierre	Paris IDF Centre-Est
00207784	MAILLIET François	IECN	A	U1151	TERZI Fabiola	Paris IDF Centre-Nord
00509039	MARIN Mickaël	IECN	A	U1134	COLIN Yves	Paris IDF Centre-Nord
00206982	MICHELET Maud	IECN	A	U1052	MEHLEN Patrick	Auvergne-Rhône-Alpes
00052338	PASTOR Sonia	IECN	A	U1068	BORG Jean-Paul	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00200111	POINCHEVAL Catherine	IECN	J	ADS	PESNEL Nicolas	Administration du siège
00506161	RAMAMONJISOA Nelina	IECN	A	U1141	GRESSENS Pierre	Paris IDF Centre-Nord
00504932	RUIZ Anne	IECN	A	U1028	BERTRAND Olivier	Auvergne-Rhône-Alpes
00201186	SAILLOUR Yoann	IECN	A	U1266	GALLI Thierry	Paris IDF Centre-Nord

Fait à Paris, le **26 NOV. 2021**

Le Président-directeur général



**Dr. Gilles BLOCH**

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Ressources Humaines  
 Développement Professionnel  
 Pôle recrutements, accueils,  
 Développement de carrière  
 DRH/SDPCIT/JYB/GP/MJ  
 N°2021-0110

## DECISION

### LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;
- VU** l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des assistants ingénieurs, en sa séance du jeudi 18 novembre 2021 ;

## DECIDE

**Article unique :** Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps au choix des **assistants ingénieurs** au titre de l'année 2022 :

### 27 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00500029	ABDELMOUMENE Kheira	TECE	J	U1141	GRESSENS Pierre	Paris IDF Centre-Nord
00511946	ANSTETT Benjamin	TECN	E	DSI	SAHNOUNE Sammy	Administration du siège
00200936	ARSTAND Chantal	TECE	J	DR	CHAUDONNERET Camille	Paris IDF Centre-Est
00509208	BACCINI Michel	TECN	E	U1068	BORG Jean-Paul	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.



Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00520128	BARRON Stéphane	TECS	A	US3	RAOUL Hervé	Auvergne-Rhône-Alpes
00520458	BESSALEM Déborah	TECS	J	DRH	BOURGOIN Sylvain	Administration du siège
00013541	CANDALH Céline	TECE	G	U1016	COURAUD Pierre-Olivier	Paris IDF Centre-Nord
00200934	CASTET Evelyne	TECE	J	U1026	FRICAIN Jean-Christophe	Nouvelle Aquitaine
00501582	CHRYSOSTOME Corentine	TECE	J	U1134	COLIN Yves	Paris IDF Centre-Nord
00014476	COULON Flora	TECE	A	U1064	JOSIEN Régis	Grand Ouest
00210075	DEVASSINE Julien	TECS	A	US41	CRESPIN Sophie	Nord-Ouest
00014089	DION Catherine	TECE	J	U1146	BRIDAL Lori	Paris IDF Centre-Est
00210396	FARGE Loïc	TECN	G	DR	PELLA Dominique	Auvergne-Rhône-Alpes
00205564	GUIGNON Norah	TECE	A	U1072	DEBANNE Dominique	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00201543	JACQUIER Sandrine	TECE	A	U1141	GRESSENS Pierre	Paris IDF Centre-Nord
00016921	LESECQ Florence	TECE	J	U1258	DARDEL Frédéric	Est
00501015	L'HERMITTE-STEAD Caroline	TECE	A	U1182	HACHE François	Paris IDF Sud
00508135	LOMBARD Sandrine	TECS	J	U1232	GREGOIRE Marc	Grand Ouest
00013421	MERLE Lydie	TECE	A	U1028	BERTRAND Olivier	Auvergne-Rhône-Alpes
00200204	PARNOT Marie	TECE	A	U1110	BAUMERT Thomas	Est

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00054476	PHAM Thi Hoa	TECE	J	ADS	PESNEL Nicolas	Administration du siège
00010815	PUECH Carole	TECE	A	U1194	SARDET Claude	Occitanie Méditerranée
00525634	RAPPENEAU Quentin	TECN	A	U968	PICAUD Serge	Paris IDF Centre-Est
00015248	RICARD REGNIER Fabienne	TECE	A	U1016	COURAUD Pierre- Olivier	Paris IDF Centre-Nord
00016954	ROZET Dominique	TECE	J	U1291	FAZILLEAU Nicolas	Occitanie Pyrénées
00015302	SILVY Françoise	TECE	A	U1068	BORG Jean-Paul	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00207284	VINCENT Alexandre	TECS	A	U1258	DARDEL Frédéric	Est

Fait à Paris, le **30 NOV. 2021**

Le Président-directeur général



**Dr. Gilles BLOCH**

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.



Ressources Humaines

Développement Professionnel

Pôle recrutements, accueils,  
Développement de carrière

DRH/SDPCIT/JYB/GP/MJ  
N°2021-0111

## DECISION

### LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;
- VU** l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des techniciens de la recherche, en sa séance du jeudi 25 novembre 2021 ;

## DECIDE

**Article unique :** Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps au choix des **techniciens de la recherche** au titre de l'année 2022 :

### 7 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00515974	BERNARD Jean-Baptiste	ATP1	A	U1215	OLIET Stéphane	Nouvelle Aquitaine
00516354	FAUCHERON Solène	ATP1	A	U1113	FREUND Jean-Noël	Est
00512098	GONZALEZ Sylvia	ATP1	J	DR	CHAUDONNERET Camille	Paris IDF Centre-Est
00202557	GONZALEZ Carole	ATP1	A	U830	DELATTRE Olivier	Paris IDF Centre-Est

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00210127	GUIMPIED Cyril	ATP1	A	UPR 4301	JAKAB TOTH Eva	Grand Ouest
00514266	OLIVIER Bruno	ATP1	A	U1068	BORG Jean-Paul	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00015679	PHELUT Bruno	ATP1	J	DR	SIMON Éric	Est

Fait à Paris, le **15 DEC. 2021**

Le Président-directeur général



**Dr. Gilles BLOCH**

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Ressources Humaines

Développement Professionnel

Pôle recrutements, accueils,  
Développement de carrière

DRH/SDPCIT/JYB/GP/MJ  
N°2021-0112

## DECISION

### LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;
- VU** l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des adjoints techniques de la recherche, en sa séance du jeudi 25 novembre 2021 ;

## DECIDE

**Article unique :** Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade au choix des **techniciens de la recherche de classe exceptionnelle** au titre de l'année 2022 :

### 15 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00010802	AVRIL Sylvie	TECS	A	U1232	GREGOIRE Marc	Grand Ouest
00206158	CLABEAU Céline	TECS	G	U1151	TERZI Fabiola	Paris IDF Centre-Nord
00504312	GOVIN Alain	TECS	J	DR	DELALEU Frédéric	Grand Ouest
00204598	GUESSOUM Leila	TECS	J	U1032	LAFON Cyril	Auvergne-Rhône-Alpes


Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.



Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00204785	KLEIN Nicolas	TECS	E	DRH	BOURGOIN Sylvain	Administration du siège
00008255	LE GALLEU Andrée	TECS	J	U1166	HATEM Stéphane	Paris IDF Centre-Est
00016076	LOYALLE Marie-Line	TECS	A	U1298	LEHMANN Sylvain	Occitanie Méditerranée
00008188	MAGANA Marie-Odile	TECS	J	DR	CAVILLE Jacques	Occitanie Pyrénées
00014450	MAILLOCHON Franck	TECS	F	U955	BOCZKOWSKI Jorge Bernardo	Paris IDF Centre-Est
00017339	MARBOEUF Catherine	TECS	A	U1037	FAVRE Gilles	Occitanie Pyrénées
00005699	MORTUAIRE Marlène	TECS	A	UMR8576	GUERARDEL Yann	Nord-Ouest
00506850	PASSOT Cécile	TECS	J	U1091	NOSELLI Stéphane	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00207028	PEREIRA Sandra	TECS	J	U1215	OLIET Stéphane	Nouvelle Aquitaine
00210113	PIAZZOLI Christine	TECS	J	U1249	COSSART Rosa	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00203011	TREILHOU Fabienne	TECS	E	DSI	SAHNOUNE Sammy	Administration du siège

Fait à Paris, le **15 DEC. 2021**

Le Président-directeur général



**Dr. Gilles BLOCH**

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Ressources Humaines

Développement Professionnel

Pôle recrutements, accueils,  
Développement de carrière

DRH/SDPCIT/JYB/GP/MJ  
N°2021-0113

## DECISION

### LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;
- VU** l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des techniciens de la recherche, en sa séance du jeudi 25 novembre 2021 ;

## DECIDE

**Article unique :** Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade au choix des **techniciens de la recherche de classe supérieur** au titre de l'année 2022 :

20 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00205396	BIOLCHINI Xavier	TECN	A	U1028	BERTRAND Olivier	Auvergne-Rhône-Alpes
00200211	BOTHUA Martine	TECN	J	U976	BENSUSSAN Armand	Paris IDF Centre-Nord
00524303	CHEMINANT Marie-Aude	TECN	A	U1087	REDON Richard	Grand Ouest

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.



Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00514038	DOUANGPRACHANDR Phonemany	TECN	J	DR	PARMANTIER Laurence	Paris IDF Sud
00205255	ETCHEVERRY Léa	TECN	J	U1195	SCHUMACHER Michael	Paris IDF Sud
00050304	FAUVRE Joëlle	TECN	A	U1052	MEHLEN Patrick	Auvergne-Rhône-Alpes
00200984	GROMAT Sandrine	TECN	J	U938	FEVE Bruno	Paris IDF Centre-Est
00015146	HADEF Rabah	TECN	J	DR	NOBILE Dominique	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00205348	LOPRIORE Bruno	TECN	D	US10	REY Grégoire	Paris IDF Sud
00016969	MALOUMBI- DIANINGANA Sylvie	TECN	J	U1151	TERZI Fabiola	Paris IDF Centre-Nord
00525931	MORLIERE Eugénie	TECN	J	DR	CAVILLE Jacques	Occitanie Méditerranée
00201984	PRAS CARREY Margaret	TECN	J	U1216	SAUDOU Frédéric	Auvergne-Rhône-Alpes
00014460	RICARD Isabelle	TECN	J	U1138	ZUCMAN-ROSSI Jessica	Paris IDF Centre-Est
00066009	ROBLOT Natacha	TECN	A	U938	FEVE Bruno	Paris IDF Centre-Est
00504450	SALVADO Michel	TECN	A	U1191	MARIN Philippe	Occitanie Méditerranée
00011914	SENSI Florence	TECN	J	U1140	GAUSSEM Pascale	Paris IDF Centre-Nord
00209086	TANGA Christine	TECN	J	DRH	BOURGOIN Sylvain	Administration du siège

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.



Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00215738	THANG Siv-Phong	TECN	J	ADS	PESNEL Nicolas	Administration du siège
00503441	YOUNG TEN Pierrette	TECN	A	U1141	GRESSENS Pierre	Paris IDF Centre-Nord
00209861	ZOUBAIRI Rachid	TECN	A	U1234	BOYER Olivier	Nord-Ouest

Fait à Paris, le **15 DEC. 2021**

Le Président-directeur général



**Dr. Gilles BLOCH**

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Ressources Humaines

Développement Professionnel

Pôle recrutements, accueils,  
Développement de carrière

DRH/SDPCIT/JYB/GP/MJ  
N°2021-0114

## DECISION

### LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;
- VU** l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des adjoints techniques de la recherche, en sa séance du jeudi 25 novembre 2021 ;

## DECIDE

**Article unique :** Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade au choix des **adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe** au titre de l'année 2022 :

### 5 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00517648	BAUD Dominique	ATP2	A	U1270	FRANCIS Fiona	Paris IDF Centre-Est
00200857	DELAVICTOIRE Gilles	ATP2	J	DR	CHAUDONNERET Camille	Paris IDF Centre-Est
00542947	PASTOR Jordy	ATP2	G	U1291	FAZILLEAU Nicolas	Occitanie Pyrénées
00512619	VIAUD Dominique	ATP2	J	U1065	AUBERGER Patrick	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00541751	ZANFORLIN Alain	ATP2	A	U1141	GRESSENS Pierre	Paris IDF Centre-Nord

Fait à Paris, le **15 DEC. 2021**

Le Président-directeur général



**Dr. Gilles BLOCH**

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le Juge compétent est le Juge administratif.